

Lundi 5 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 5 août à 19 h 00.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Martin Landry et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire formant quorum.

Est absent: Madame Julie Nadeau et Monsieur Bernard Fortin ont motivés leurs absences.

Est aussi présente : Madame Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-08-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-08-173

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le maire procède au dépôt et à la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, une copie sera envoyée en média poste à chaque résidence de la Municipalité et publiée sur le site internet.

2024-08-174

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 8 JUILLET 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-08-175

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 9 JUILLET 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-08-176

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024, totalisant une somme de 93 157,81 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 93 157,81 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

2024-08-177

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE
PROFESSIONNELS DE NORDIKEAU CONCERNANT DE
L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION DU
PROGRAMME CORRECTEUR DE L'ATTESTATION
D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a reçu un préavis d'attestation d'assainissement municipale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE ce préavis vise l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE la transmission de nos observations par écrit doit être fait d'ici le 13 septembre 2024;

ATTENDU QUE les employés n'ont pas les compétences requises pour compléter cette demande;

ATTENDU QU'une offre de service professionnels a été reçue de Nordikeau au montant de 10 800,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'offre de service de Nordikeau pour la réalisation du programme correcteur de l'attestation d'assainissement municipale et autorise Madame Roxanne Morin, à signer ladite offre de service.

2024-08-178

NOUVEAU MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq (5) membres à l'intérieur desquels il doit y avoir au moins deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) résidents;

ATTENDU QUE le mandat de chacun d'eux est d'une durée de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le siège #4 est demeuré vacant à la suite de la démission de Madame Danielle Dionne (représentante de la communauté) et qu'un nouveau membre a démontré un certain intérêt à occuper ledit poste soit, Monsieur David Charest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte que Monsieur David Charest, soit représentant de la communauté au siège no 4 au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce jusqu'à la fin du mandat en mai 2026.

2024-08-179

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE OU D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE D'AOÛT À DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Madame Julie Nadeau à titre de mairesse suppléante pour la période d'août à décembre 2024 et soit autorisée à remplacer le maire pour les réunions de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ainsi que pour les réunions à la MRC de Kamouraska et à signer les documents au nom du maire.

2024-08-180

DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU l'importance pour la population de la MRC de Kamouraska de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE les services cellulaires sont des outils d'une importance capitale pour l'accès à l'information, la santé, la sécurité et le tourisme;

ATTENDU QUE le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignées des grands centres du Québec;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que cette tâche s'avère très difficile sans un accès adéquat au service de téléphonie mobile;

ATTENDU QUE nous devons nous assurer que nos citoyens ont les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler dans nos municipalités;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités de notre territoire affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

ATTENU QUE la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

ATTENDU l'annonce faite par le gouvernement provincial, le 28 juin dernier, concernant l'installation de 100 nouvelles tours à travers le Québec afin d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire;

ATTENDU QU'aucune nouvelle tour n'est prévue pour le territoire de la MRC de Kamouraska, mais que la nécessité d'obtenir une couverture cellulaire adéquate demeure un enjeu d'importance pour le territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement entend poursuivre ses travaux d'amélioration en ce sens jusqu'en 2026 et qu'il s'avère que ce délai n'est pas considéré comme étant acceptable compte tenu des enjeux susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au début de Côte-du-Sud d'intervenir auprès de son gouvernement afin qu'il reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens de la MRC de Kamouraska bénéficient, de façon équitable, d'un réseau de téléphonie cellulaire de qualité fiable.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le maire, monsieur Plourde, ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Maryse Ouellet, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2024-08-181

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DE HOCKEY DES VOISINS DU KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de participer à la commandite pour le programme de hockey des Voisins du Kamouraska au montant de 40\$

VARIA

--

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles :

Le fauchage des bordures de routes a été effectué en juillet et le grader a été passé dans la route de la Rivière-Manie.

Administration et développement:

Madame Valéry Lavoie, agente de développement est venu présenter le projet pour le FRR (Fonds régions et ruralité)

Comité d'embellissement / Mycologie:

Rien à mentionner.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques:

Il n'y a pas eu de rencontre cet été pour le plan de sécurité civile, elles reprendront en septembre.

Bibliothèque et communication:

Rien à mentionner.

Comité des loisirs / Art et culture:

Une activité est prévue le 17 août au parc municipal. Hot-dog, maïs, service de bar, feu et musique seront au rendez-vous.

2024-08-182

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions sur différents sujets.

2024-08-183

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 27.

Gilles Plourde, maire

Roxanne Morin, greffière-trés. adjointe

« Je, Gilles Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles Plourde, maire